

Zoom naturaliste :

La Chouette hulotte

La Chouette hulotte (*Strix aluco*) est le rapace nocturne le plus répandu de France métropolitaine. D'aspect trapu, elle est caractérisée par sa tête ronde pourvue de deux yeux totalement noirs et d'un plumage pouvant varier du brun-roux au brun grisâtre selon les individus. Son chant le plus typique est un hullement que l'on peut entendre de nuit mais également parfois en pleine journée.

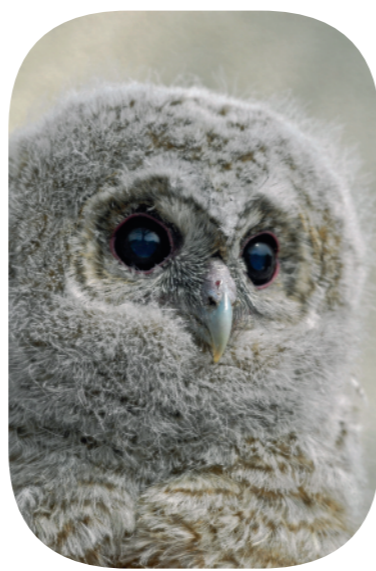


Chouette hulotte

Son régime alimentaire est principalement constitué de petits rongeurs tels que les mulots et musaraignes. Elle capture ses proies dans la plus stricte discrétion grâce à un plumage spécifique qui atténue les bruits de frottement lors du vol et la rend inaudible.

Si vous trouvez une jeune chouette au sol : pas de panique c'est tout à fait normal ! Comme tout jeune rapace cela fait partie de son apprentissage et ses parents continuent à la nourrir. Vous pouvez la laisser au sol ou bien la placer en hauteur mais toujours à l'endroit où vous l'avez trouvée.

La Chouette hulotte est, comme l'ensemble rapaces, strictement protégée en France. À ce titre, il est interdit de la tuer mais également de la détenir ainsi que de détruire ses lieux de vie.



Poussin de chouette hulotte

Ça s'est passé près de chez vous

Afin d'informer les élus des communes directement concernées par les sites Natura 2000 portés par la Communauté de communes de Puisaye-Forterre, un kit de communication a été élaboré à leur destination. Ce dernier est notamment constitué d'un recueil cartographique, d'un guide sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire ou encore de fiches synthétiques des sites Natura 2000.

Le kit est transmis lors d'une intervention en conseil municipal au cours duquel la démarche Natura 2000 est présentée. Cette intervention permet également aux élus d'échanger directement avec la chargée de mission de la Communauté de communes en charge de ces sites.

A l'heure actuelle, 7 conseils municipaux des 9 communes concernées ont pu être rencontrés.



Contenu du kit

Plus d'infos sur :

<http://puisaye.n2000.fr>

Contact

Communauté de communes de Puisaye-Forterre
Cécile LEMOINE - Chargée de mission Natura 2000
rue Raymond Ledroit
89170 SAINT-FARDEAU
03-86-74-19-19
naturapuisaye@yahoo.fr

Directeur de publication : Jean-Philippe SAULNIER ARRIGHI
Conception et réalisation : Cécile LEMOINE
Rédaction de l'article sur les sites à chauves-souris : Hélène GERVAIS (Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne)
Crédits photographiques : C. FOUTEL, C. LEMOINE (Communauté de communes de Puisaye-Forterre), L. JOUVE, J-P. LEAU, J-J. BOUJOT
Septembre 2017

Avec le soutien financier de :



N° 5
Septembre 2017



Lettre d'information des sites Natura 2000 portés par la Communauté de communes de Puisaye-Forterre

Édito

Voici à présent neuf mois que la Communauté de communes de Puisaye-Forterre a repris le portage des sites Natura 2000 reflétant sa détermination à mener une politique volontariste environnementale. Ce choix a également permis de poursuivre la mise en œuvre des actions sur les sites concernés.



Ainsi, dans la continuité de 2016, une nouvelle campagne MAEC (mesures agro-environnementales et climatiques) a pu être menée grâce au partenariat entre la Communauté de communes de Puisaye-Forterre et la Fédération des eaux de Puisaye-Forterre (voir lettre d'information n° 3).

Une étude sur les chauves-souris est également en cours sur le site Natura 2000 de la « Vallée du Branlin ». Cette dernière permettra de combler le manque de connaissances sur ces espèces particulières et d'orienter de prochaines actions sur le territoire.

Enfin, comme chaque année depuis 2015, le suivi scientifique des berges de trois plans d'eau du site Natura 2000 des « Étangs oligotrophes à littorales » a pu être effectué en partenariat avec la délégation Bourgogne du Conservatoire botanique national du bassin parisien (voir lettre d'information n° 2).

Jean-Philippe SAULNIER ARRIGHI
Président de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre

Sommaire

Édito.....1
Décryptage.....2
Site Natura 2000.....2
Zoom sur un habitat d'intérêt communautaire.....3
Zoom naturaliste.....4
Ça s'est passé près de chez vous.....4

Communauté de Communes de

Puisaye-Forterre



Vocabulaire

- Chiroptère :
Groupe d'espèces regroupant les chauves-souris.

- Directive européenne :
Acte juridique pris par l'Union européenne liant les Etats membres concernés à un objectif à atteindre mais leur laissant le choix des moyens et de la forme pour atteindre cet objectif.

- Habitat naturel :
Zone terrestre ou aquatique se distinguant par ses caractéristiques géographique, abiotique et biotique, qu'elles soient entièrement naturelles ou semi-naturelles.

Chiffres

- Nombre d'habitats visés par Natura 2000 présents en Bourgogne : 43 dont 11 prioritaires

- Nombre d'espèces visées par Natura 2000 présentes en Bourgogne : 94 dont 3 prioritaires

Décryptage : Qui sont les habitats et espèces d'intérêt communautaire ciblés par Natura 2000 ?

Le programme Natura 2000 a pour objectif de participer à l'enrayement de la perte de biodiversité en Europe. Pour ce faire, le choix a été fait d'agir en ciblant les espèces sauvages et les habitats naturels* les plus rares et menacés de cette partie du monde : les fameux habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Ces espèces et habitats, protégés dans les pays de l'Union européenne, sont recensés dans les annexes I et II de la Directive européenne* Habitat Faune Flore 92/43/CEE du 21 mai 1992 ainsi que dans l'annexe I de la directive européenne Oiseaux 2009/147/CE du 30 novembre 2009. Chacun des sites Natura 2000 a été désigné pour un ou plusieurs habitats et/ou espèces de ces annexes précises. De même, toute action mise en place dans le cadre de Natura 2000 doit concerner ces habitats et/ou espèces.

Parmi cette liste d'espèces et habitats visés par Natura 2000, ceux possédant un danger de disparition fort sont considérés comme prioritaires. Cette caractéristique est signalée par un astérisque (*) à la suite de leur code d'indentification (exemple ci-contre dans l'article présentant l'habitat de boulaie tourbeuse de plaine).

Les deux directives européennes citées précédemment identifient également d'autres espèces sauvages considérées comme d'intérêt communautaire par le biais d'autres annexes. Cependant étant estimées comme moins rares et menacées à l'échelle de l'Europe, d'autres moyens que Natura 2000 sont utilisés afin de les protéger et d'agir en leur faveur.

Lancement de l'animation des sites à chiroptères* de Bourgogne : "Gîtes et habitats à chauves-souris" "Cavités à chauves-souris"

Numéros officiels : FR 2601012 et FR 2600975

L'animation des sites "gîtes et habitats à Chauves-souris" et "cavités à chauves-souris" fut lancée début 2017 et est portée à l'heure actuelle par le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne.

Composés respectivement de 26 et 29 entités, ces sites sont répartis sur l'ensemble du territoire bourguignon, de la Puisaye au Clunisois. L'entité de Saint-Fargeau est la plus urbanisée des sites ; ce qui ne l'empêche pas d'héberger plusieurs espèces de chauves-souris visées par Natura 2000 dont un des plus importants sites à Petit rhinolophe de la région et une colonie de mise bas de Murin à oreilles échanquées.

Cette première année d'animation sera orientée autour de la communication et de la sensibilisation des acteurs locaux. Ainsi, à l'automne un site internet présentant en détail les entités et les espèces sera mis en ligne, il permettra à tout un chacun d'appréhender au mieux les enjeux de conservation des deux sites. Différentes animations auront également lieu sur différentes entités dans le cadre de la nuit de la chauve-souris. Elles permettront de faire découvrir à un large public la biologie, le mode de vie, les menaces mais aussi les actions de protection mises en place pour préserver les chiroptères.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter :

l'animatrice du site Natura 2000, Hélène Gervais au Conservatoire d'espaces naturels Bourgogne (helene.gervais@cen-bourgogne.fr)
ou Alexandre Cartier à la Société d'Histoire Naturelle d'Autun (shna.cartier@orange.fr).

Zoom sur un habitat d'intérêt communautaire La boulaie tourbeuse de plaine

Code Natura 2000 officiel : 91D0*



Boulaie tourbeuse de plaine

Cet habitat très rare est une zone humide boisée dont la végétation caractéristique est constituée principalement de bouleaux, d'aulnes et de sphaignes (genre de mousses). Le plus souvent de faible superficie, cet habitat s'exprime sur des sols tourbeux, acides, pauvres en éléments nutritifs et bien alimentés en eau.

Comme toutes les tourbières, ce type de milieu possède une dynamique d'évolution très lente pouvant s'étendre sur plusieurs milliers d'années. Toutefois, il reste fragile aux interventions extérieures qui peuvent le détruire très rapidement en à peine quelques années et de manière définitive (extraction de la tourbe, drainage, incendie, etc.) sans possibilité de restauration.

Chaque entité de boulaie tourbeuse peut se révéler très différente des autres et la compréhension de leurs fonctionnements s'avère souvent complexe à appréhender même si très intéressant et indispensable à leur préservation.



Osmonde royale (*Osmunda regalis*)

Comme toutes les zones humides cet habitat joue un rôle important dans l'épuration des eaux et la régulation des crues. Les tourbières sont également les écosystèmes possédant la plus grande capacité de CO2 stocké avant même les forêts et bien qu'elles soient bien moins présentes.

L'habitat de boulaie tourbeuse est présent sur le site Natura 2000 des Étangs oligotrophes à littorales ainsi que sur celui de la vallée du Branlin. Ce dernier possède par ailleurs le plus bel exemple de Bourgogne.



Sphaignes (*Sphagnum sp.*)



Colonie de mise bas
de murins à oreilles échanquées



Logo de la nuit de la chauve-souris



Petit rhinolophe en
hibernation